



Monsieur Guillaume LEFORESTIER
Secrétaire général
METTL
Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Paris, le 17 février 2026

N/Réf : ZN/LJ/26018

Objet : Prolongation de l'accord ministériel handicap pour 2026 – Position et attentes de la FEETS-FO

Monsieur le Secrétaire général,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 30 janvier 2026 relatif à la proposition de prolongation, pour l'année 2026, de l'accord ministériel du 21 avril 2022 en faveur des agents en situation de handicap, par voie d'avenant.

La FEETS-FO prend acte de cette proposition de prolongation d'un an, en cohérence avec les échéances de la convention conclue avec le FIPHFP, elle-même prolongée, ainsi qu'avec le calendrier institutionnel de fin de mandature et de renouvellement des instances représentatives en fin d'année 2026, qui ne permet pas d'engager sereinement, à ce stade, une négociation complète d'un nouvel accord.

Pour autant, la FEETS-FO tient à rappeler avec force que cette prolongation ne saurait valoir caution d'un quelconque immobilisme en matière de politique handicap. Elle ne peut être envisagée que comme une année utile, pleinement mise à profit pour renforcer le pilotage, le suivi effectif et l'évaluation sincère des actions engagées depuis 2022, en cohérence avec l'esprit même d'un accord collectif.

À cet égard, nous prenons bonne note des engagements formulés dans votre courrier, notamment :

- la tenue de deux comités de suivi en 2026 avec les organisations syndicales signataires ;
- la poursuite de l'analyse des données issues du RSU ;
- la présentation d'un bilan financier consolidé des crédits FIPHFP et ministériels mobilisés ;
- l'approfondissement des travaux relatifs à l'accessibilité numérique et à l'aménagement des concours.

Ces éléments répondent, pour partie, aux exigences formulées par FO lors du comité de suivi du 9 décembre 2025, et constituent des points d'appui indispensables pour rétablir un suivi conforme aux engagements initiaux de l'accord.

La FEETS-FO sera particulièrement vigilante à ce que ces engagements se traduisent concrètement en 2026 par :

- des documents accessibles, exploitables et transmis dans des délais compatibles avec un travail syndical réel ;
- des bilans objectivés, quantifiés et comparables dans le temps, permettant d'identifier les progrès comme les insuffisances ;
- le renforcement effectif des dispositifs en faveur des proches aidants, intégrant aménagements de poste, d'horaires et autorisations d'absence harmonisées ;

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



- une présentation annuelle en instance ministérielle, telle que prévue par l'accord.

Par ailleurs, la FEETS-FO souhaite d'ores et déjà indiquer que plusieurs sujets demeurent aujourd'hui orphelins ou insuffisamment traités, et constitueront des axes majeurs qu'elle portera dans le cadre d'une future négociation d'un nouvel accord à compter de 2027, parmi lesquels notamment :

- la prise en compte pleine et entière de la santé mentale dans les politiques d'aménagement du travail, en particulier dans les nouveaux environnements professionnels ;
- l'amélioration de l'accès aux concours, recrutements et formations, avec des aménagements sécurisés et des certificats médicaux à validité pluri-annuelle ;
- la prise en compte à temps plein en terme de droits à la retraite, des agents à temps partiel du fait de leur handicap ;
- la baisse des délais d'adaptation des postes de travail avec notamment la création, en plus des référents locaux, d'une équipe nationale en capacité d'apporter un renfort sur les situations complexes ;
- le renforcement du réseau des correspondants handicap, de leur formation et de leur reconnaissance fonctionnelle ;
- une exploitation plus fine des données du RSU afin de lutter contre les discriminations indirectes et le non-recours aux droits.

Ces orientations ne relèvent pas d'une approche théorique, mais procèdent des retours du terrain, des situations individuelles rencontrées par les agents et de l'analyse syndicale conduite par FO depuis la signature de l'accord de 2022.

Dans ce cadre, la FEETS-FO est disposée à apporter sa signature sur l'avenant de prolongation pour 2026, sous réserve que cette année soit pleinement utilisée comme une phase de consolidation, de transparence et de préparation loyale des futures négociations, dans l'intérêt des agents concernés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire général



Zaïmil NIZARALY

